

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 -  
Tunis.

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 02 Juin 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR (Membre de DELOITTE TOUCHE TOHMASTU Limited) & Mr Karim DEROUICHE (FINOR).

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021**  
**BILAN**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<u>Note</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<u>Note</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements	<b>Moins</b>	(35 218)	(35 218)	Réserve légale		8 907 614	7 835 052
	<b>B-1</b>	-	-	Résultats Reportés		63 000	109 939
				Réserves et primes liées au capital		324	324
Immobilisations corporelles		624 143	431 563	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<u>558 043 558</u>	<u>557 017 935</u>
Moins : amortissements	<b>Moins</b>	(258 730)	(144 786)				
	<b>B-2</b>	<u>365 413</u>	<u>286 777</u>	Résultat de l'exercice		21 356 122	21 341 311
Immobilisations financières		567 570 688	559 399 168	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>B-8</b>	<u>579 399 680</u>	<u>578 359 246</u>
Moins : Provisions	<b>Moins</b>	(2 000 000)	(1 500 000)	<b>PASSIFS</b>			
	<b>B-3</b>	<u>565 570 688</u>	<u>557 899 168</u>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u>565 936 101</u>	<u>558 185 945</u>	Provisions pour risques et charges		365 804	200 000
<b>ACTIFS COURANTS</b>				<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés	<b>B-4</b>	3 433 154	2 125 304	Fournisseurs et Comptes rattachés	<b>B-9</b>	188 299	17 733
Autres Actifs courants	<b>B-5</b>	1 891 894	9 572 847	Autres passifs courants	<b>B-10</b>	2 369 976	1 522 561
Placements et autres actifs financiers	<b>B-6</b>	2 000 000	9 000 000				
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B-7</b>	9 062 610	1 215 444				

TOTAL DES ACTIFS COURANTS

16 387 658   21 913 595

TOTAL DES PASSIFS COURANTS

2 558 274   1 540 294

TOTAL DES ACTIFS

582 323 759   580 099 540

TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

582 323 759   580 099 540

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021**  
**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits d'exploitation</b>			
Dividendes	R-1	20 942 799	22 354 097
Management fees	R-2	5 135 917	2 997 515
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>26 078 716</b>	<b>25 351 612</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats services et prestations	R-3	108 618	179 132
Charges de Personnel	R-4	3 607 506	2 403 363
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-5	779 749	1 662 310
Autres Charges d'exploitation	R-6	550 187	320 676
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>5 046 060</b>	<b>4 565 481</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>21 032 656</b>	<b>20 786 131</b>
Produits des placements	R-7	456 095	705 184
Autres gains ordinaires		11 462	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>21 500 213</b>	<b>21 491 315</b>
Impôt sur les bénéfices		(135 085)	(144 235)
Contribution Sociale de Solidarité		(9 006)	(5 769)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>21 356 122</b>	<b>21 341 311</b>

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Note</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		21 356 122	21 341 311
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	779 749	1 662 310
* Variation des :			
Créances	F-1	(1 307 850)	(804 124)
Autres actifs courants	F-1	7 680 953	(882 365)
Fournisseurs d'exploitation	F-1	170 566	7 978
Autres passifs courants	F-1	847 414	445 971
		<hr/>	<hr/>
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		29 526 954	21 771 081
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	B-2	(192 580)	(217 239)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	B-3	(8 171 520)	(2 500 120)
		<hr/>	<hr/>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		(8 364 100)	(2 717 359)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Placement</b>			
	B-6	7 000 000	500 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	B-8	(20 315 688)	(18 284 118)
		<hr/>	<hr/>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		(20 315 688)	(18 284 118)
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	B-7	1 215 444	(54 160)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-7	9 062 610	1 215 444

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			<b>Total</b>	<b>154 179 204</b>	<b>154 178 880</b>

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

## **II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2021 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

## **III. Respect des normes comptables tunisiennes**

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2021 et finit le 31/12/2021.

## **IV. Conventions et méthodes comptables appliquées**

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

### ***(1)- Immobilisations financières***

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### ***(2)- Titres de placement***

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

### ***(3)- Les revenus***

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

**V. Notes relatives aux rubriques du bilan :**

**(B-1)-Immobilisations incorporelles :**

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2021 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2020	35 218	(35 218)	-
- Acquisitions de l'exercice	-	-	-
- Amortissements de l'exercice	-	-	-
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	<u>35 218</u>	<u>(35 218)</u>	<u>-</u>

**(B-2)-Immobilisations corporelles :**

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2020	431 563	(144 786)	286 777
- Acquisitions de l'exercice	192 580	-	-
- Amortissements de l'exercice	-	(113 945)	(113 945)
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	<u>624 143</u>	<u>(258 730)</u>	<u>365 413</u>

**(B-3)-Immobilisations financières :**

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2021 à **567 570 688 dinars** et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Au 31 décembre 2021</u>	<u>Au 31 décembre 2020</u>	<u>% de détention</u>
Titres CLC	293 831	401 201 740	401 201 740	81,62%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	82 536	9 680 274	7 180 154	30,68%
Titres SOCOGES	10 500	1 050 000	1 050 000	50,00%
Titres ZITOUNA TAMKEEN	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10,00%
Titres GDI LISSADIRAT	15 000	150 000	-	100,00%
Titres CLN	50 000	5 521 400	-	15,63%
<b>Total valeurs brutes</b>		<b>567 570 688</b>	<b>559 399 168</b>	
Provision sur titres ZITOUNA TAMKEEN		2 000 000	1 500 000	
<b>Total valeurs nettes</b>		<b>565 570 688</b>	<b>557 899 168</b>	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<b><u>Solde au 31 décembre 2020</u></b>	<b>559 399 168</b>
Souscription à l'augmentation du capital de la Compagnie Fromagère	2 500 120
Souscription du capital de GDI LISSADIRAT	150 000
Souscription du capital de la CLN	5 521 400
<b><u>Soldes au 31 décembre 2021</u></b>	<b>567 570 688</b>

**(B-4)-Clients et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2021 un solde de **3 433 154 dinars** contre **2 125 304 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Clients locaux SBC	416 501	435 165
- Clients locaux CLC	60 199	345 602
- Clients locaux CLN	1 336 264	639 209
- Clients locaux CLSB	1 114 439	59 145
- Clients locaux DP	89 251	144 591
- Clients locaux SDEM	416 500	501 592
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>3 433 154</u></b>	<b><u>2 125 304</u></b>

**(B-5)-Autres actifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2021 un solde de **1 891 894 dinars** contre **9 572 847 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dividendes à recevoir	1 099	8 016 666
- Etat, retenue à la source	15 230	258 036
- Produits à recevoir	127 380	99 617
- Débiteurs divers – Société de Groupe	456 115	175 550
- Autres débiteurs divers	-	3 079
- Etat report IS	1 087 969	969 688
- TVA déductible	45 303	25 309
- Charges constatées d'avance	10 793	13 018
- Acomptes provisionnels	129 812	4 480
- Prêt au personnel	9 688	9 688
- Prêt CNSS	1 507	-
- Personnel - avances et acomptes	7 000	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 891 894</u></b>	<b><u>9 572 847</u></b>

**(B-6)-Placements et autre actifs financiers :**

Les placements présentent au 31/12/2021 un solde de **2 000 000** dinars et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Certificat de dépôt- échéance 18/02/2021	-	4 000 000
- Certificat de dépôt- échéance 15/03/2021	-	5 000 000
- Compte à terme - échéance 31/01/2022	2 000 000	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 000 000</u></b>	<b><u>9 000 000</u></b>

**(B-7)-Liquidités et équivalents de liquidités / Concours Bancaires et autres passifs courants :**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2021 un solde de **9 062 610** dinars contre **1 215 444** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Banques	9 060 622	1 213 364
- Caisse	1 988	2 080
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>9 062 610</u></b>	<b><u>1 215 444</u></b>

**(B-8)-Capitaux propres :**

Cette rubrique présente au 31/12/2021 un solde de **579 399 680** dinars contre un solde de **578 359 246** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	8 907 614	7 835 052
- Résultats Reportés	63 000	109 939
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>	<b><u>558 043 558</u></b>	<b><u>557 017 935</u></b>
- Résultat de l'exercice	21 356 122	21 341 311
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	<b><u>579 399 680</u></b>	<b><u>578 359 246</u></b>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Résultat de la période	21 356 122	21 341 311
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<b><u>Résultat par action</u></b>	<b><u>0,389</u></b>	<b><u>0,389</u></b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
Exercice clos le 31 décembre 2021

	Capital Social	Réserves Légales	Résultats Reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	549 072 620	6 866 944	311 940	324	19 050 226	575 302 053
Affectation résultat PV AGO du 25/06/2020		968 108	18 082 118		(19 050 226)	-
Distribution des dividendes (0,333 dinars par action)			(18 284 118)			(18 284 118)
Résultat net de la période au 31/12/2020					21 341 311	21 341 311
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	549 072 620	7 835 052	109 939	324	21 341 311	578 359 246
Affectation résultat PV AGO du 25/06/2021		1 072 562	20 268 749		(21 341 311)	-
Distribution des dividendes (0,370 dinars par action)			(20 315 687)			(20 315 687)
Résultat net de la période au 31/12/2021					21 356 122	21 356 122
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	549 072 620	8 907 614	63 000	324	21 356 122	579 399 680

**(B-9)-Fournisseurs et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2021 un solde de **188 299** dinars contre **17 733** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Fournisseurs d'exploitation	188 299	17 733
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>188 299</u>	<u>17 733</u>

**(B-10)-Autres passifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2021 un solde de **2 369 976** dinars contre **1 522 561** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Charges à payer	1 319 844	760 104
- Etats impôt sur les sociétés	135 085	144 235
- Contribution Sociale de Solidarité	9 006	5 669
- CNSS	161 821	130 989
- Etat-Retenu à la source sur salaires	30 404	37 330
- Etat-autres impôts à payer	11 668	12 289
- TVA collectée	611 441	363 922
- Crédoiteurs divers	90 707	68 024
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>2 369 976</u>	<u>1 522 561</u>

**VI. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :**

**(R-1)-Dividendes :**

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2021 à **20 942 799** dinars contre **22 354 097** dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	19 558 680	13 709 355
- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	-	6 170 451
- Dividendes- Société des boissons du Cap-Bon	-	1 216 001
- Dividendes- Delta plastic	1 384 119	1 258 290
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>20 942 799</u></b>	<b><u>22 354 097</u></b>

**(R-2)-Management fees :**

Les management fees s'élèvent au 31/12/2021 à **5 135 917** dinars contre **2 997 515** dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	700 143	477 499
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	425 740	600 000
- Management fees- Centrale laitière du Nord	1 673 134	794 158
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouزيد	1 486 727	582 849
- Management fees- Delta Plastic	150 031	121 504
Management fees- SDEM	700 143	421 505
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>5 135 917</u></b>	<b><u>2 997 515</u></b>

**(R-3)-Achats services et prestations :**

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2021 à **108 618** dinars contre **179 132** dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	157 123	189 389
- Achats d'approvisionnement consommés	15 186	70 979
- Transferts de charges	(63 691)	(81 236)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>108 618</u></b>	<b><u>179 132</u></b>

**(R-4)-Charges de personnel :**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2021 à **3 607 506** dinars contre **2 403 363** dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Salaires	2 023 556	1 560 919
- Charges connexes aux salaires	97 770	100 972
- Autres charges de personnel	896 379	333 603
- Charges sociales	589 801	407 869
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>3 607 506</u></b>	<b><u>2 403 363</u></b>

**(R-5)-Dotations nettes aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2021 à **779 749** dinars contre **1 662 310** dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dotations aux amortissements	113 945	62 310
- Provisions pour risques et charges	165 804	100 000
- Provisions sur titre de participation	500 000	1 500 000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>779 749</u></b>	<b><u>1 662 310</u></b>

**(R-6)-Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021 à **550 187** dinars contre **320 676** dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	8 092	4 176
- Services bancaires et assimilés-Commissions	1 044	850
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	100 000	100 000
- Publicité	10 011	17 666
- Location	62 304	66 474
- Réception	59 927	42 845
- TFP	43 740	31 437
- FOPROLOS	26 870	18 718
- TCL-TIB	10 795	7 134
- Droits d'enregistrement et de timbre	5 362	9 957
- Taxes sur véhicules	2 040	1 167
- Redevance logiciel	404 107	168 748
- Jetons de présence	125 000	75 000
- Voyages et déplacement	55 751	4 320
- Prime d'assurance	11 764	7 207
- Charges diverses ordinaires	317 861	103 220
- Transfert charge-Autre charges	(694 481)	(338 242)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>550 187</u></b>	<b><u>320 676</u></b>

**(R-7)-Produits des placements :**

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2021 à **456 095** dinars contre **705 184** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Intérêts/ Placements	388 753	667 897
- Intérêts créditeurs	67 620	37 287
- Autres	(278)	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>456 095</u></b>	<b><u>705 184</u></b>

## VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie

### (F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	Au 31 Décembre		<u>Variation</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>	
- Clients et comptes rattachés	3 433 154	2 125 304	1 307 850
- Fournisseurs et comptes rattachés	188 299	17 733	170 566
- Autres actifs courants	1 891 894	9 572 847	(7 680 953)
- Autres passifs courants	2 369 975	1 522 562	847 413

## VIII. Engagements hors bilan

### - Engagement donné à l'AMEN BANK

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « AMEN BANK » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 65.500 actions nouvellement émises par la société « la Centrale Laitière du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 111 dinars et souscrites et libérées par la société « AMEN BANK ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par « la Centrale Laitière du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

### - Engagement donné à SICAR AMEN

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

## IX. Autres notes

### - Parties liées

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi

que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier...

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1<sup>er</sup> Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, en 2021 s'élève à 41 104 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 26 Avril 2022 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un placement inter société d'un montant de 2.000.000 dinars, souscrit le 02 Mars 2021 et échéant le 31 Janvier 2022 rémunéré à 6,23% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2021 s'élève à 105 218 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un placement inter société d'un montant de 5.000.000 dinars, souscrit le 15 Décembre 2020 et échéant le 23 Aout 2021 rémunéré à 6,13% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2021 s'élève à 200 076 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière de Sidi-Bouzid » un placement inter société d'un montant de 4.000.000 dinars, souscrit le 29 Septembre 2020 et échéant le 18 Février 2021 rémunéré à 6,79% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2021 s'élève à 36 968 dinars.

Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 758 172 dinars répartis comme suit :

- 229 667 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 220 073 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 157 183 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 73 684 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 37 281 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 32 139 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ; et
- 8 145 dinars pour « la DELTA PLASTIC ».

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2021, s'élève, en hors taxes à 700 143 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Les dites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2021, s'élèvent, en hors taxes, à 3 585 601 dinars répartis comme suit :

- 425 740 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 1 673 134 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 1 486 727 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Les dites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2021, s'élèvent, en hors taxes à 850 173 dinars, à hauteur de 700 143 pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 031 pour la « DELTA PLASTIC ».

L'AGO de la STIAL tenue le 24 Juin 2021 a décidé de distribuer des dividendes pour 45 475 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 19 558 680 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 29 Mars 2021 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 384 240 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 384 119 dinars.

# DELICE HOLDING SA

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

*Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,*

### *I. Rapport sur l'audit des états financiers*

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 582 323 759 dinars, un bénéfice net de 21 356 122 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clé de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### **Immobilisations financières**

#### **➤ Risque identifié**

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers **(B-3)**, les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2021 à 565 570 688 dinars et représente 97% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers **(IV)**, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu l'importance de la rubrique immobilisations financières et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

#### **➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des

lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

## ***II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 28 avril 2022**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S.Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**FINOR**

**Mohamed LOUZIR**

**Karim DEROUICHE**

## **DELICE HOLDING SA**

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A-Opération nouvelle**

Le conseil d'administration réuni le 26 Avril 2022 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un placement inter société d'un montant de 2.000.000 dinars, souscrit le 02 Mars 2021 et échéant le 31 Janvier 2022 rémunéré à 6,23% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2021 s'élève à 105 218 dinars.

#### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

**B-1** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1<sup>er</sup> Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, en 2021 s'élève à 41 104 dinars.

**B-2** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un placement inter société d'un montant de 5.000.000 dinars, souscrit le 15 Décembre 2020 et échéant le 23 Aout 2021 rémunéré à 6,13% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2021 s'élève à 200 076 dinars.

**B-3** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد » un placement inter société d'un montant de 4.000.000 dinars, souscrit le 29 Septembre 2020 et échéant le 18 Février 2021 rémunéré à 6,79% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2021 s'élève à 36 968 dinars.

**B-4** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2021, s'élève, en hors taxes à 700 143 dinars.

**B-5** Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2021, s'élèvent, en hors taxes, à 3 585 601 dinars répartis comme suit :

- 425 740 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 1 673 134 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 1 486 727 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2021, s'élèvent, en hors taxes à 850 173 dinars, à hauteur de 700 143 pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 031 pour la « DELTA PLASTIC ».

## **C- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

**C-1** Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité du Président du Conseil d'Administration à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2021.

**C-2** Votre conseil réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la démission de Madame Nadia MEDDEB DJILANI en sa qualité de Directeur Général Adjoint et décide de la nommer en tant que Directeur Général de la société à partir du 11 décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

A ce titre, le même conseil décide de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel brut de 111 949 dinars.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2021 est de 398 692 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 316 471 dinars ; dont bonus annuel estimé à 111 949 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 82 221 dinars.

**C-3** Votre conseil d'administration réuni le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 a renouvelé le mandat de Madame Cyrine MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint et a donné pouvoir au Président Directeur Général pour fixer ses émoluments.

Par ailleurs, et suite au changement du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général, le conseil d'administration du 11 Décembre 2019 a décidé le maintien de Madame Cyrine MEDDEB à son poste de Directeur Général Adjoint.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2021 est de 382 912 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 303 988 dinars ; dont bonus annuel estimé à 111 948 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 78 924 dinars.

**C-4** Votre conseil d'administration réuni le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 a renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint et a donné pouvoir au Président Directeur Général pour fixer ses émoluments.

Par ailleurs, et suite au changement du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général, le conseil d'administration du 11 Décembre 2019 a décidé le maintien de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB à son poste de Directeur Général Adjoint.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7.000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2021 est de 261 471 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 207 801 dinars dont bonus annuel estimé à 56 898 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 53 671 dinars.

**C-5** Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2021 se détaillent comme suit :

<b>Filiale</b>	<b>Salaires (en TND)</b>	<b>Primes de performance (en TND)</b>
La Centrale Laitière du Cap-Bon	717 408	125 000
La Centrale Laitière du Nord	343 744	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouzid	505 295	156 250
La Société des Boissons du Cap-Bon	614 190	109 375
La Compagnie Fromagère	301 899	-
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 079 790	421 509

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Directeur Général Nadia Meddeb par les filiales au titre de 2021 se détaillent comme suit :

<b>Filiale</b>	<b>Salaires (en TND)</b>	<b>Primes de performance (en TND)</b>
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	291 535	127 252

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 597 960 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 28 avril 2022**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S.Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Mohamed LOUZIR**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**